Date: 29 octobre 2020 IUC: 11-1697-4775

No de demande: S303461015





ROMILY ROMILY YANEBEKA 02-50 ali darghouth Tunis Bab bhar Tunisie

Madame/Monsieur, ROMILY ROMILY YANEBEKA,

Objet : validité de vos renseignements biométriques

Nous vous remercions de nous avoir fourni vos renseignements biométriques (c'est-à-dire vos empreintes digitales et votre photo) à l'appui de votre demande de résidence temporaire au Canada. La présente lettre vise à vous informer que vos renseignements biométriques sont valides jusqu'au 2030/10/05 (aaaa/mm/jj) si vous avez à présenter des demandes de résidence temporaire subséquentes au Canada.

Ce que vous devez savoir pour demandes de résidence temporaire (RT) subséquentes:

- Veuillez conserver la présente lettre à des fins de référence future. Vos renseignements biométriques doivent être valides pour la durée de votre séjour temporaire au Canada.
- Vous n'aurez pas à fournir de nouveau vos renseignements biométriques si vous présentez des demandes de résidence temporaire subséquentes pendant la période de validité indiquée ci-dessus.
- Toutefois, si vous désirez prolonger votre permis ou de votre visa au-delà de la date de validité indiquée ci-dessus, vous devrez fournir vos renseignements biométriques de nouveau et payer les frais qui s'y rattachent pour obtenir une autre validité de dix ans.
- Veuillez prendre note que vous devrez fournir vos renseignements biométriques à l'appui de toute demande de résidence permanente, même si ces renseignements sont toujours valides au moment de présenter votre demande.
- Vous pouvez vérifier la validité de vos renseignements biométriques dans la présente lettre, ainsi que
 - sur votre Moncompte à partir de l'adresse http://www.cic.gc.ca/francais/services-e/compte.asp
 - en utilisant l'outil de validité des renseignements biométriques qui se trouve sur le site Web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à l'adresse www.cic.gc.ca



IMPORTANT

- La présente lettre n'est ni un passeport ni un document de voyage. Vous ne pourrez embarquer à bord d'un avion sans présenter un passeport ou un document de voyage valide, même si vous avez cette lettre en votre possession.
- La présente lettre ne vous permet pas d'entrer ou de rester au Canada. La recevabilité et l'admissibilité au Canada reposent sur les procédures en vigueur à l'Agence des services frontaliers du Canada au moment de votre entrée au Canada.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, mes salutations distinguées.

Ambassade du Canada
Service des visas
Lot 24, Cité des pins, Berges du Lac 2
Tunis
Tunisia
Demande de renseignements relativement à la demande:
https://secure.cic.gc.ca/enquiries-renseignements/case-cas-fra.aspx?mission=tunis
www.tunis.gc.ca
www.cic.gc.ca